

État des recherches sur la CITÉ DE LIMES

Neuville-les-Dieppe - Bracquemont (Seine-Maritime)

Planches 12-25

par

Michel MANGARD

Le présent article est, avant tout, une compilation destinée à rassembler, d'une façon commode pour les chercheurs, une documentation dispersée et, souvent, peu accessible. Le matériel trouvé lors des fouilles et sondages rappelés ici, a en grande partie disparu : ou les fouilleurs l'ont conservé pour eux, ou bien, déposé au Musée de Dieppe, il a été victime, entre 1939 et 1945, de vicissitudes qui ne sont pas toutes imputables aux autorités allemandes. Notre illustration comprendra, à côté de la reproduction de documents fournis par les chercheurs anciens, la publication du matériel subsistant et encore inédit.

LE SITE.

L'OPPIDUM.

L'*oppidum* connu sous le nom de *Cité de Limes* ou *Camp de César* (1) est situé à 3 km 500 environ au nord-est de Dieppe, sur le territoire des communes de Neuville et Bracquemont (cf. fig. 1 a et 2). De forme à peu près triangulaire, il s'étend sur une superficie d'environ 50 hectares (2).

(1) La partie de l'*oppidum* située sur le territoire de Neuville est désignée sous le nom de *Cité de Limes*; sur le cadastre de Bracquemont, la partie située sur le territoire de cette commune porte celui de Camp de César. La rue qui, à la sortie de Dieppe, mène vers Puys s'appelle « rue Cité-de-Limes », tandis qu'à Puys le chemin qui, de la plage mène vers la porte de Puys de l'*oppidum*, est baptisé « chemin du Camp de César ». L'appellation « Cité de Limes » est conforme à la tradition locale et se retrouve dans les plus anciens textes faisant mention de l'enceinte (cf. Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 2^e édit., Paris, 1866, p. 257).

(2) La falaise est toujours attaquée par la mer et, chaque année une partie du camp tombe à l'eau. Féret estimait la surface à 55 hectares. Faute de relevés récents plus précis, la comparaison entre le plan Monnoyeur et les photographies aériennes de l'I.G.N. permet d'estimer à environ 5 hectares ce qui a disparu.

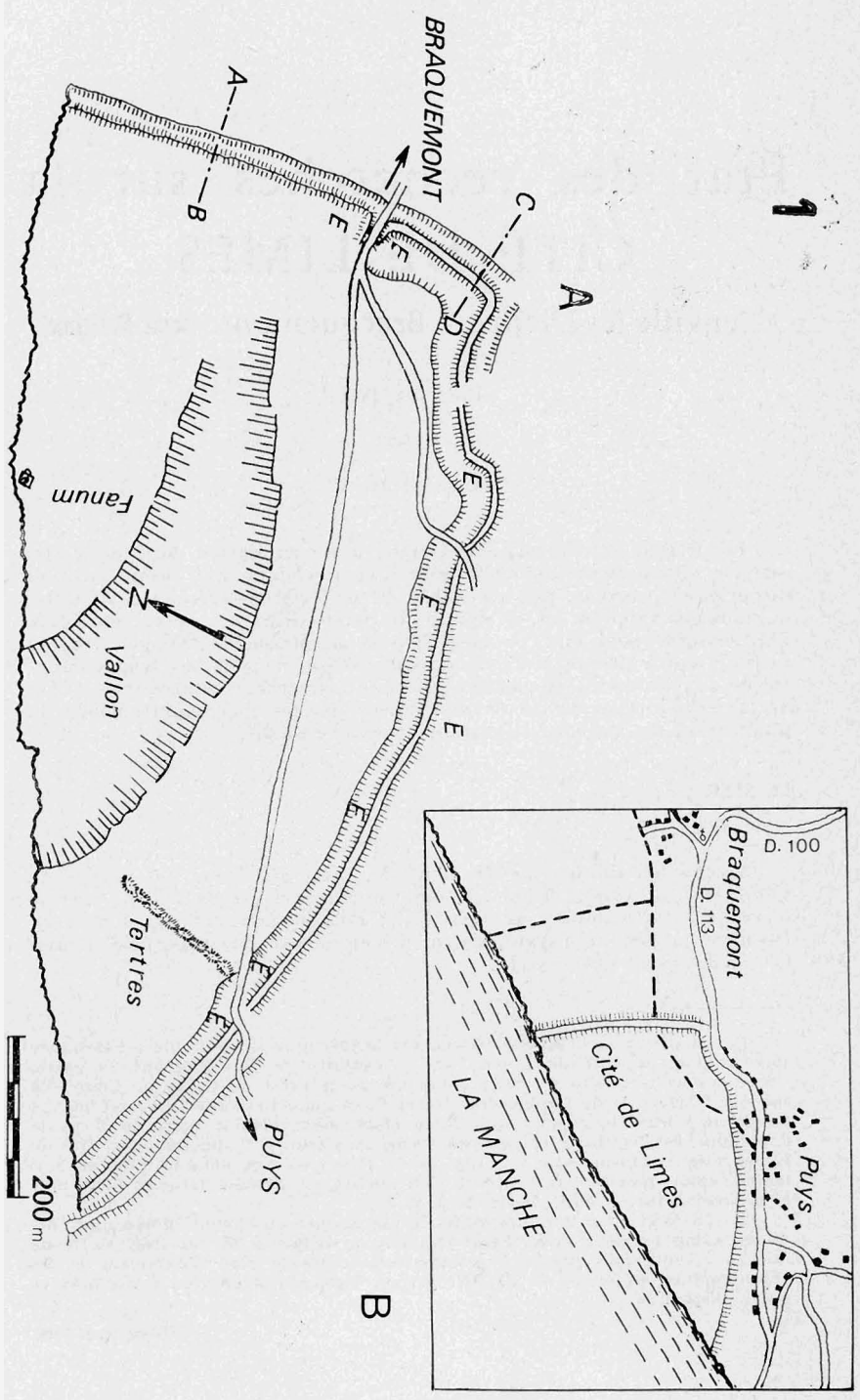


Fig. 1 [18]. — a) Plan de situation, b) Plan de la Cité de Limes.

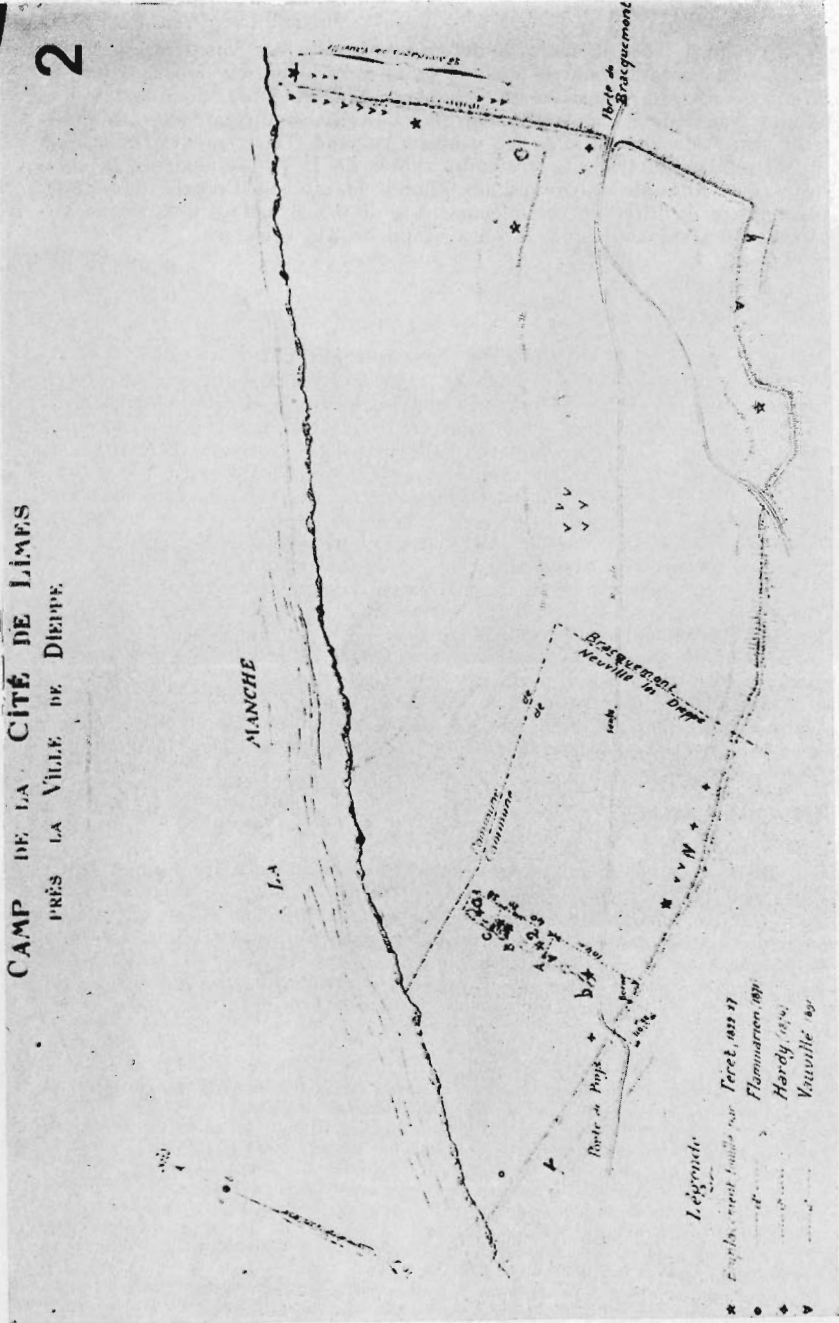


Fig. 2 [19]. — Plan de la Cité de Limes.

Au nord, vers la mer, la défense naturelle est constituée par une falaise haute de 70 mètres en moyenne; vers le milieu de l'*oppidum* ce front de mer se creuse en un vallon qui, de nos jours, domine les flots d'une trentaine de mètres, mais qui, dans les temps antiques, s'abaissait sans doute jusqu'à la grève. Au sud, le rempart suit, sur 1 200 mètres environ, la crête du vallon de Puys (hameau de la commune de Neuville-les-Dieppe (3). Entre la mer et l'entrée sud-ouest, dite Porte de Puys, le retranchement a de 6 à 8 mètres d'élévation au-dessus du fossé extérieur, large au fond de 3 à 4 mètres.

LE REMPART.

A l'est de la Porte de Puys, l'escarpement naturel a rendu inutile le fossé extérieur et l'on a ajouté à la hauteur du retranchement en prélevant sur les terres de l'*oppidum*, ce qui a créé un fossé intérieur d'une dizaine de mètres de largeur (cf. fig. 6, n^o 2-3, profils sud-ouest et sud et fig. 5 a). On observe ce dispositif presque sans interruption, jusqu'au point où le vallon cesse de protéger le flanc sud de l'*oppidum*. Il est à noter que, sur toute cette partie, le sol de l'*oppidum* étant de niveau avec le sommet du retranchement, le fossé intérieur peut être considéré comme un moyen de défense complémentaire. A l'est, l'*oppidum*, de plain-pied avec la plaine de Bracquemont, est défendu par une massive levée de terre — « le Grand Mur » — dont la hauteur, prise du fond du fossé extérieur, varie de 9 à 12 mètres et qui domine le sol à l'intérieur de l'enceinte de 7 à 9 mètres. La base du rempart, au niveau de ce sol, a de 25 à 30 mètres d'épaisseur. La largeur du fossé extérieur, à fond plat, est comprise entre 5 et 10 mètres pour une profondeur, par rapport au sol de la plaine, de 4 à 5 mètres dans les parties les mieux conservées (cf. fig. 6, profils est AB et CD et fig. 4, a et b) (4). Cette défense se développe du sud au nord sur 570 mètres.

LES VOIES D'ACCÈS.

De nos jours, il existe trois voies d'accès principales à la *Cité de Limes* menant, à l'est, vers la Porte de Bracquemont ou Portelette, au sud, par un chemin profondément entaillé dans la craie (cf. fig. 5, a), vers une entrée par où passait une ancienne route de Dieppe à Eu, au sud-ouest vers la Porte de Puys ou Porte de la Grande Fosse (5). Malgré l'opinion de M. Hardy, il est vraisemblable que cette entrée est

(3) On peut évaluer à 65 mètres le recul de la falaise, à l'extrémité ouest de l'*oppidum*, depuis 1826. L. Coutil, in *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques (B.S.N.E.P.)*, X, 1902, p. 162, fait état de calculs historiques qui établissent un recul moyen de la falaise de 3 mètres en 24 ans. En fait, ce recul est très inégal sur les différentes parties du front de mer.

(4) Aj. O. Vauvillé, *Notes sur quelques enceintes anciennes des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure*, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (= *M.S.A.F.*), 1891, 6^e série LII, p. 110 et planche IV, fig. 2. Cf. de même, le croquis de Sir M. Wheeler, *Hillforts of Northern France*, 1957, p. 10 et planche XLVIII, A.

(5) Ainsi nommée à cause d'une grande cavité qui se trouve à l'ouest, dans l'intérieur du camp. P.-J. Féret, *Recherches sur le Camp de César ou Cité de Limes, monument voisin de la ville de Dieppe, d'après sa position, son mode de défense et les fouilles qu'on y a pratiquées*, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (= *M.S.A.N.*), 1826, dénombre cinq entrées, une pratiquée au nord-est, pour le service des signaux de la côte, a disparu; une autre, au sud-est, résulte d'une coupure moderne du retranchement.

3a



b



Fig. 3 [20-21]. — a) Porte de Bracquemont vue de plaine. b) Porte de Bracquemont. Retour du rempart à l'intérieur de l'enceinte. Photo P. Leclere.



Fig. 4 [22-23]. — a) Fossé extérieur et rempart Est. b) Rempart Est vu de l'intérieur de l'enceinte.

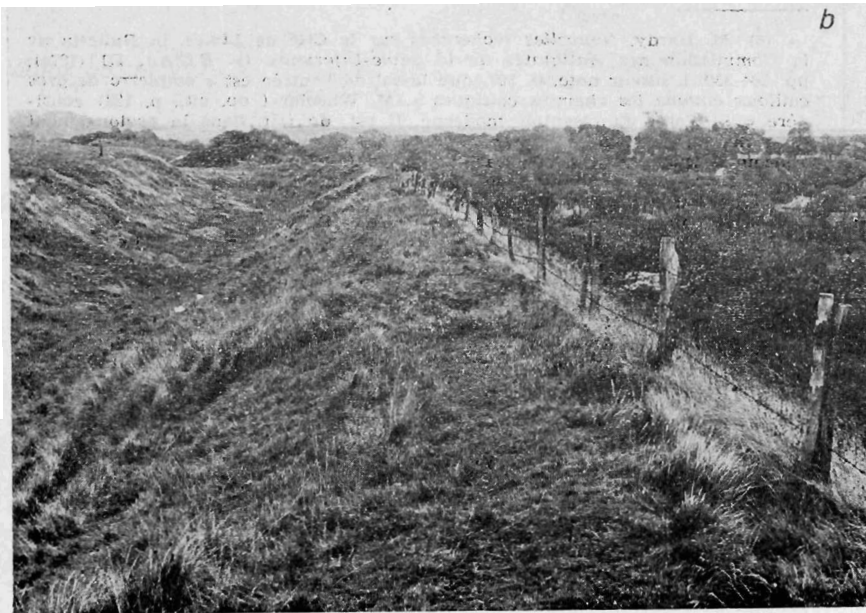
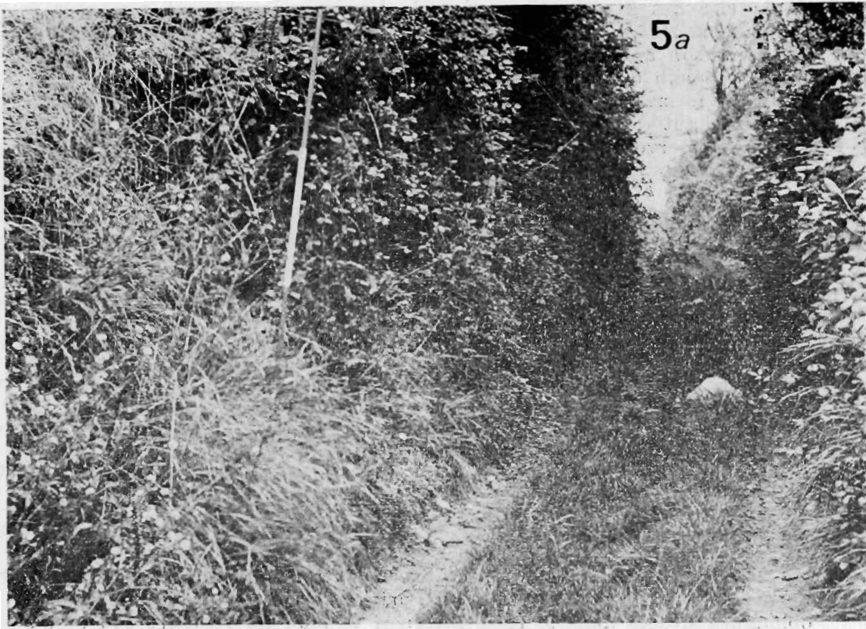


Fig. 5 [24-25]. — a) Entrée Sud. b) Fossé intérieur et rempart Sud.

moderne (6). L'entrée du sud qui aurait servi de passage à une voie antique qui, partant sans doute de l'habitat gallo-romain de Bonne-Nouvelle (commune de Neuville-les-Dieppe), suivait la côte en direction de la cité des *Ambiani*, est sans doute ancienne et peut remonter à l'origine même de l'*Oppidum*. Quant à l'entrée est, ses caractéristiques attestent son antiquité.

Le chemin d'accès est défendu, de chaque côté, par une rentrée du rempart, formant comme une rampe d'une trentaine de mètres qui descend du haut du retranchement jusqu'au sol de l'enceinte. Ce dispositif, déjà observé dans d'autres *oppida*, est ici bien conservé et constitue l'un des points les plus intéressants à étudier (cf. fig. 3, a-b et note 7).

L'OPPIDUM.

Dès le XVIII^e siècle, la Cité de Limes a attiré l'attention des « anti-quaïres ». Dans ses « *Dissertations sur quelques camps connus en France sous le nom de Camp de César* », l'abbé de Fontenu (8) concluait à un ouvrage du xv^e siècle. Il s'ensuivit une controverse, érudite mais sans grand intérêt (9), et il fallut attendre les recherches de P.-J. Féret, à partir de 1822 (10) pour obtenir les premières observations archéologiques sérieuses. Ses recherches, interrompues en 1827, orientèrent tous les travaux ultérieurs : Hardy, 1874 (11), Vauvillé, 1891 (12), Couil, 1898 (13), Toutain, 1926 (14) s'attachèrent soit à vérifier, soit à réfuter les conclusions de Féret (15).

LES MONTICULES.

L'archéologue dieppois ayant attiré l'attention sur un alignement de monticules, un peu à l'est de la Porte de Puy et sur des dépressions oblongues situées dans le fossé intérieur le long du rempart sud et au

(6) M. Hardy, *Nouvelles recherches sur la Cité de Limes*, in *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (= B.C.A.), III (1874), pp. 304-330. L'auteur note, p. 307, que le sol de l'entrée est « empierré de gros cailloux comme les chemins celtiques ». M. Wheeler (*op. cit.*, p. 124) considère qu'il s'agit d'un sentier moderne. Il est, de fait, dans le prolongement du « chemin du Camp de César » et sert à desservir les pâtures qui occupent l'enceinte. Quant à la porte, barrée par une clôture, elle n'offre aucun dispositif de défense. Il paraît bien qu'on s'est contenté ici de couper le retranchement pour les besoins agricoles.

(7) Cf. aussi M. Wheeler, *op. cit.*, pl. XLVIII, B.

(8) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X. 1736, pp. 403-405.

(9) Cf. bibliographie in Cochet, *op. cit.*, pp. 258-259.

(10) A l'étude de base citée *supra* note 5, ajouter : *Du Camp de César ou Cité de Limes monument voisin de la Ville de Dieppe*, in *Bulletin de la Société libre d'Emulation de Rouen*, 1825; *Souscription pour la recherche et la découverte des Antiquités dans l'arrondissement de Dieppe*, 1826; *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, 1828. Cette dernière brochure, rare, contient le plan de la Cité de Limes, dressé par Monnoyeur.

(11) Cf. note 6.

(12) Cf. note 4.

(13) Cf. note 3.

(14) C. Toutain, *Note sur des fouilles exécutées au Camp de la Cité de Limes, près de Dieppe*, en 1926, in *B.S.N.E.P.* XXVI (1925-1926), publ. en 1928, pp. 57-64; O. Costa de Beauregard, *Fouilles de 1926 à la Cité de Limes. Conclusions archéologiques et chronologiques*, *ibid.*, pp. 65-67. Ces deux textes sont reproduits sans modification notable in *Bulletin des Amyis du Vieux-Dieppe* (= B.A.V.D.) XXX (1930), publ. en 1935, pp. 12-19.

(15) La Mission archéologique conduite en 1938-1939 par M. Wheeler n'a pas fait de recherches particulières sur la Cité de Limes. Pp. 123-125, *op. cit.*, l'auteur donne une description du site avec plan schématique et résume rapidement les travaux antérieurs.

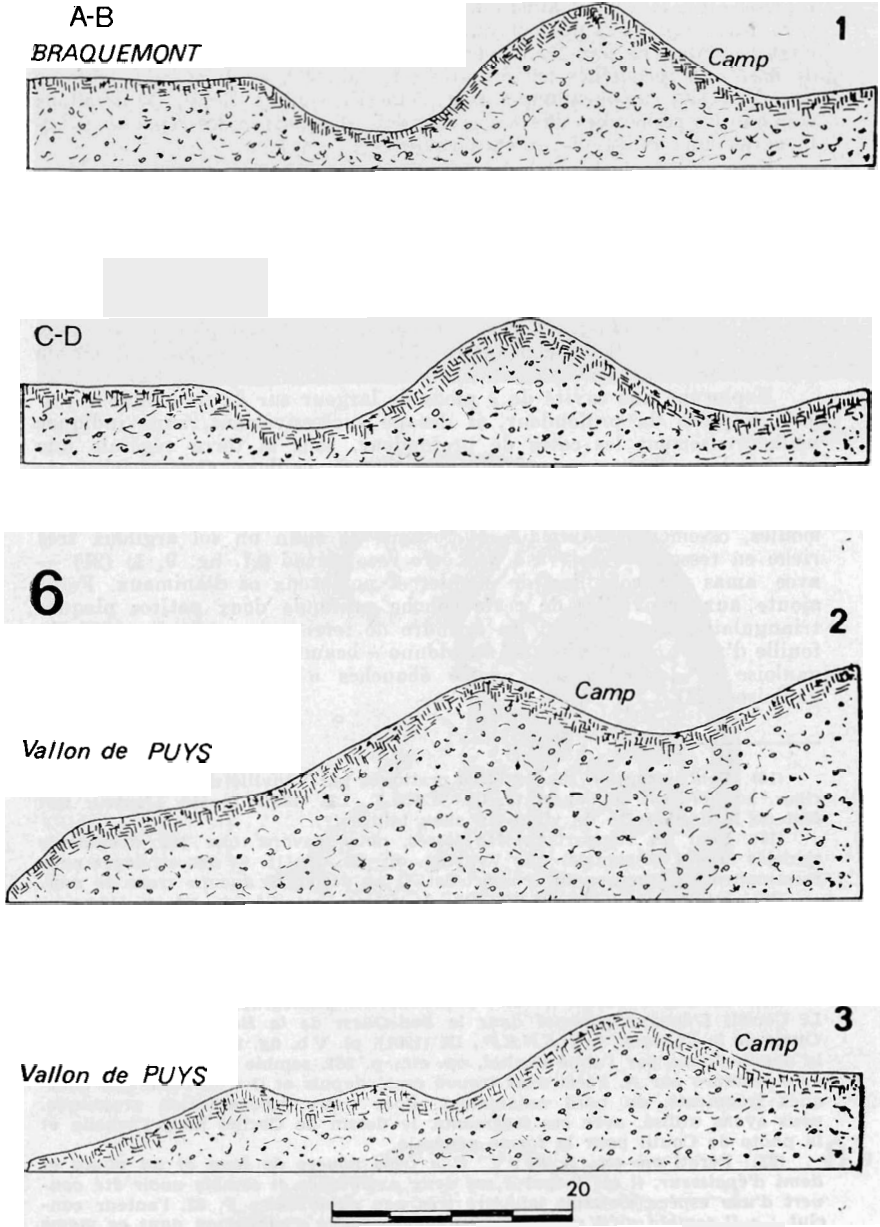


Fig. 6 [26]. — 1. Profils du rempart Est (d'après Monnoyeur). 2. Profil du rempart Sud (d'après Vauvillé). 3. Profil du rempart Sud-Ouest (d'après Vauvillé).

ped du rempart est, ce sont ces points qui furent explorés à plusieurs reprises (16). Il n'y eut ainsi aucune étude vraiment sérieuse de la structure des remparts ni des portes, aucune coupe des fossés (17). De même, c'est le plan levé par Monnoyeur, à la demande de Féret, qui a servi de base aux recherches postérieures (cf. fig. 1 b et 2) et nous n'avons pas de relevé topographique récent de l'enceinte. Enfin, nous allons voir que les recherches effectuées sont loin d'apporter des réponses satisfaisantes aux questions qu'elles soulèvent.

P.-J. Féret voyait dans les dépressions marquées E sur le plan Monnoyeur (cf. fig. 1 b) des fonds d'habitations, baptisées *tuguria*. Hardy, qui en reprend l'étude en 1874 admet que certaines d'entre elles ont pu servir d'habitat temporaire, mais il conclut qu'elles sont, en général, le résultat des carrières ouvertes pour tirer les remblais nécessaires à l'élévation des remparts sud et est. Il note qu'on les observe surtout dans les parties de l'enceinte où il a fallu creuser davantage le sol pour donner plus de hauteur au retranchement (18). L'hypothèse est sans doute acceptable, il est cependant utile de rappeler les observations de P.-J. Féret (19).

Explorant une cavité de 7 pieds de largeur sur 27 de longueur jusqu'à 6 pieds de profondeur, il décape successivement, sans indiquer malheureusement les cotes de profondeur, sous la terre végétale une couche de cailloux, puis de terre mêlée de cailloux avec charbon de bois, coquilles de moules et tessons de poterie (20), au-dessus d'une couche à peu près stérile couvrant une couche où abondent coquilles de moules, ossements d'animaux et tessons, et enfin un sol argileux très riche en tessons — un vase put être reconstitué (cf. fig. 9, 1) (21) — avec amas de coquilles de moules et nombreux os d'animaux. Féret ajoute aux trouvailles de cette couche profonde deux petites plaques triangulaires en cuivre et un cylindre de terre cuite (22). En 1827, la fouille d'une autre cavité (23) lui donne « beaucoup de débris de poterie gauloise », des silex « à moitié ébauchés » (?) et deux monnaies gauloises (24).

(16) Font exception les sondages pratiqués par Vauvillé dans le fossé extérieur, au nord-est de l'enceinte. Cf. *M.S.A.F.*, LII (1891), p. 115. L'auteur fait état de la découverte de vingt-six silex taillés (?).

(17) Pour les remparts et les fossés, nous n'avons que les documents signalés note 4. A signaler que Vauvillé, *op. cit.*, p. 115, fit des sondages pour reconnaître la structure du rempart est. Il ne découvrit aucune trace de mur.

(18) *B.C.A.* III (1874), pp. 310-312; de même Vauvillé, *op. cit.*, p. 118.

(19) *M.S.A.N.*, 1826, pp. 79-82.

(20) Féret, *op. cit.*, p. 79. observe avec les tessons de poterie gauloise « trois ou quatre fragments qui contrastent (...) par leur finesse et leur cuisson et qui se rapprochent (...) de la poterie romaine la moins fine ».

(21) Catalogue Milet, n° 177; reproduction photographique médiocre par L. Coutil, *L'époque gauloise dans le Sud-Ouest de la Belgique et le Nord-Ouest de la Celtique*, in *B.S.N.E.P.*, IX (1901), pl. V b, fig. 1 (entre pp. 136-137); le dessin donné par l'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 261, semble assez peu exact. Le vase restauré par A. Féret s'est trouvé cassé depuis et il n'en reste que quelques fragments, du bord notamment. Pour notre reconstitution graphique, nous avons utilisé, avec ces fragments, le dessin de Cochet pour l'échelle et la photo de Coutil pour la forme générale.

(22) Féret, *op. cit.*, p. 81 : « Il a trois pouces de long et un pouce et demi d'épaisseur, il est inégal à ses deux extrémités et semble avoir été couvert d'une espèce d'enduit jaunâtre très peu adhérent. » P. 82. l'auteur conclut : « Il semble qu'il y ait eu plusieurs époques d'habitation dans ce même tracé; mais la plus ancienne et la plus caractérisée est celle du fond. »

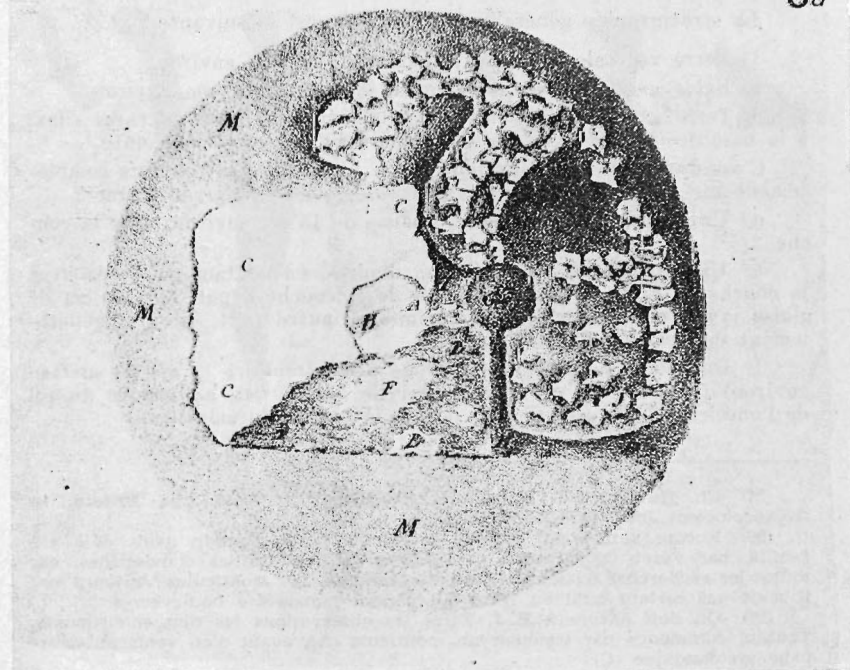
(23) *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, 1828, pp. 10-11.

(24) On ne sait ce que sont devenues ces monnaies. E. Lambert, *Essai sur la Numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, 1864, signale plusieurs pièces comme pouvant provenir de la Cité de Limes. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

7



8a



8b

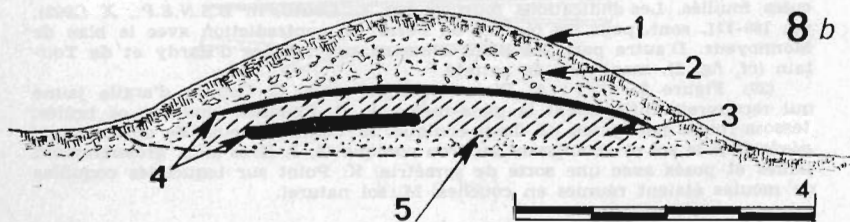


Fig. 7 [27]. — Les monticules vus de l'entrée Sud-Ouest.
 Fig. 8 [28-29]. — a) Plan du monticule (d'après Féret).
 b) Coupe du monticule C (fouille Toutain) : 1. terre végétale - 2. argile à silex - 3. glaise - 4. couches charbonneuses - 5. terre sableuse.

Dans tout cela n'apparaît pas vraiment une structure d'habitat, mais il y a d'indéniables traces d'une occupation prolongée du sol.

L'alignement des monticules (cf. fig. 7) pose, dans l'état actuel des recherches, un problème plus difficile. P.-J. Féret y a vu des tertres funéraires ou tombelles (*tumuli*), Hardy, reprenant l'opinion ancienne de l'abbé de Fontenu, considère qu'il s'agit des « débris d'un ancien mur », et c'est aussi l'avis de M. Wheeler. C. Toutain et Costa de Beauregard, après Vauvillé, opinent pour des restes d'habitations, hypothèse simplement admise par Ch. Hawkes (25). Sur les huit monticules dont la fouille a été publiée (26), deux seulement firent l'objet d'un décapage systématique (27), les autres furent coupés par des tranchées radiales, ce qui n'ajouta pas à la précision des observations.

L'alignement orienté sud-sud-ouest/nord-nord-est comprend, sur 148 mètres de longueur, deux parties : un groupe de dix-sept buttes alignées sur plus de 86 mètres, séparé par un passage d'une dizaine de mètres d'un second groupe de neuf buttes qui s'étend sur plus de 50 mètres. Le diamètre moyen de base de chacun de ces monticules varie entre 6 et 9 mètres pour une hauteur comprise entre 1 m 20 et 1 m 60 (28).

Nous présenterons ici une synthèse à partir des fouilles des monticules 2 (Féret) a, b (Hardy) et C (Toutain) — Cf. fig. 2 et fig. 8 (29).

La stratigraphie généralement reconnue est la suivante :

- 1) Terre végétale avec silex, épaisseur : 10 cm. environ.
- 2) Sable argileux avec silex brun, épaisseur : 80 cm environ.
- 3) Terre grisâtre, sablonneuse, peu compacte, avec de rares silex, à la base des buttes et au-dessous du niveau du sol de l'enceinte.

C'est dans cette stratigraphie qu'on n'observe pas toujours complètement sur toute la surface du monticule, que viennent s'insérer :

a) Une couche charbonneuse, épaisse de 15 cm environ, sous la couche 2.

b) Une couche de terre riche en cendres, en contact ou mêlée avec la couche 3. Elle est parfois séparée de la couche a par 20 à 60 cm de glaise jaune clair fortement comprimée. D'autre part, elle est généralement en relation avec :

1° Une sorte de plateforme à peu près circulaire (3 m² de surface environ) faite soit de craie, soit d'argile battue qui, au-dessous du sol de l'enceinte (—10 cm environ) occupe le centre du monticule.

(25) Ch. Hawkes-G.C. Dunning, *The Belgae of Gaul and Britain*, in *Archaeological Journal*, LXXXVII (1930), p. 212.

(26) Encore semble-t-il que le monticule B de Toutain avait déjà été fouillé, par Féret (?). D'autre part il y a eu des fouilles clandestines, car toutes les recherches avaient attiré l'attention sur ces monticules. Aujourd'hui, il n'est pas certain qu'il en reste qui n'aient jamais été bouleversés.

(27) On doit encore à P.-J. Féret les observations les plus minutieuses. Toutain commença par trancher un monticule (A), avant d'en venir au décapage systématique (C).

(28) Il est difficile de déterminer avec précision quels furent les monticules fouillés. Les indications fournies par L. Coutil, in *B.S.N.E.P.*, X (1902), pp. 169-171, sont, pour les fouilles de Féret, en contradiction avec le plan de Monnoyeur. D'autre part, les plans annexes aux articles d'Hardy et de Toutain (cf. fig. 2), manquent de netteté.

(29) Figure 8. n° 1 : A. Plate-forme en craie. C. Couche d'argile jaune qui recouvrait entièrement la plate-forme A. D. Cendres, charbon, os brûlés, tessons rougis par le feu. G. Trou conique. H. Conduit creusé de deux à trois pieds dans le sol et aboutissant au trou conique G. J. Gros silex grossièrement taillés et posés avec une sorte de symétrie. K. Point sur lequel les coquilles de moules étaient réunies en couches. M. sol naturel.

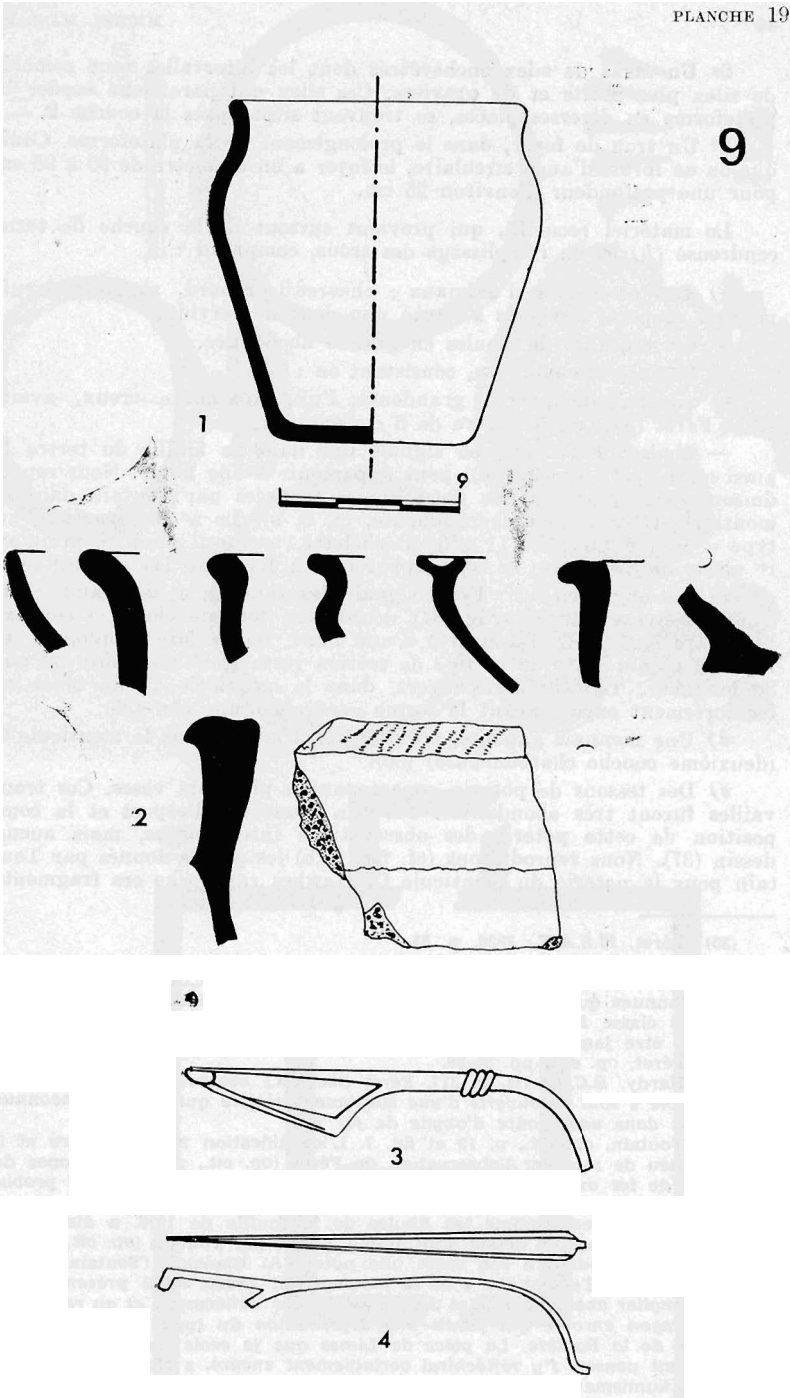


Fig. 9 [30]

2° Un amas de silex enchevêtrés dont les intervalles sont comblés de silex plus petits et de graviers. Ces silex qui paraissent border la plateforme en diverses places, se trouvent sitôt après la couche 2.

3° Un trou de foyer, dans le prolongement de la plateforme. Conique ou en forme d'auge circulaire, le foyer a un diamètre de 90 à 95 cm. pour une profondeur d'environ 25 cm.

Le matériel recueilli, qui provient surtout de la couche de terre cendreuse (b) et du remplissage des trous, comprend :

a) Des ossements d'animaux : chevreuil, renard, sanglier, bœuf, mouton et porc, auxquels s'ajoute une dent de cervidé;

— des coquilles de moules en grande abondance.

b) Des objets en bronze, consistant en :

— anneaux de diverses grandeurs; l'un, sans doute creux, avait, selon Féret (30), un diamètre de 6 cm environ;

— fibules; Féret (31) en signale une dans sa fouille du tertre 1, ainsi qu'un petit crochet qui peut appartenir à une fibule. Nous reproduisons (fig. 9, 3 et 4) les deux fibules trouvées par Toutain dans le monticule C (2° couche charbonneuse, cf. 8, b). Le n° 3 appartient au type « pseudo La Tène II » de Déchelette, type qui perdure jusqu'au 1^{er} siècle de notre ère; le n° 4 appartient à La Tène III (Déch.) (32).

c) Des objets en fer : Féret signale des anneaux et de grands clous à tête convexe (33). Hardy (34) décrit une tête de clou (2°) convexe (diamètre : 25 mm), recouverte d'une lame de bronze appliquée et repliée; ce qui reste de la tige de section rectangulaire mesure 30 mm de longueur. Toutain a découvert, dans le monticule C, un objet en fer fortement oxydé, ayant la forme générale d'une clef (35).

d) Une monnaie gauloise, trouvée par Toutain dans le monticule C (deuxième couche charbonneuse) (36).

e) Des tessons de poterie appartenant à plusieurs vases. Ces trouvailles furent très abondantes. Féret a laissé sur l'aspect et la composition de cette poterie des observations intéressantes, mais aucun dessin (37). Nous reproduisons (cf. fig. 8, b) les profils donnés par Toutain pour la poterie du monticule C. Hawkes rapproche ces fragments

(30) Féret, *M.S.A.N.*, 1826, p. 51.

(31) *Id.*, *ibid.*, p. 49.

(32) Ces fibules, peut-être entrées dans la collection Costa de Beauregard, ne sont connues que par les dessins de l'article de Toutain. Hawkes, *op. cit.*, p. 212, les classe à La Tène D (Reinecke). La fibule trouvée par Féret ne paraît pas être jamais entrée dans les collections du Musée de Dieppe.

(33) Féret, *op. cit.*, pp. 55-56.

(34) Hardy, *B.C.A.*, III, p. 317. Féret (*loc. cit.*) observe que trois clous à tête convexe « sont recouverts d'une substance grisâtre qui (lui) est inconnue et engagés dans une croûte d'oxyde de fer ».

(35) Toutain, *op. cit.*, p. 15 et fig. 7. L'identification n'est pas sûre et il y aurait lieu de rappeler l'observation de Féret (*op. cit.*, p. 49), à propos de morceaux de fer oxydés : « la forme qu'on voudrait leur prêter serait probablement imaginaire ».

(36) Cette pièce, comme les fibules de la fouille de 1926, a disparu et n'est connue que par un dessin, inutilisable, publié par Toutain (*op. cit.*, fig. 8). Nous avons cependant à son sujet une note d'A. Blanchet (Toutain, p. 16) dont nous citons l'essentiel : « Si le moulage est exact, (elle) présente d'un côté un sanglier analogue à celui des monnaies des Veliocasses, et au revers un serpent-dragon enroulé qui paraît une déformation du type de certains statères d'or de la Bavière. La pièce de Limes que je crois inédite est importante et fait penser. J'y réfléchirai certainement encore. » Nous ne savons si l'éminent numismate a publié le résultat de ses réflexions.

(37) Féret, *M.S.A.N.*, 1826, pp. 60-61, décrit une pâte grossière pleine de morceaux de silex, d'une couleur noire ou brune foncée, rouge à l'extérieur

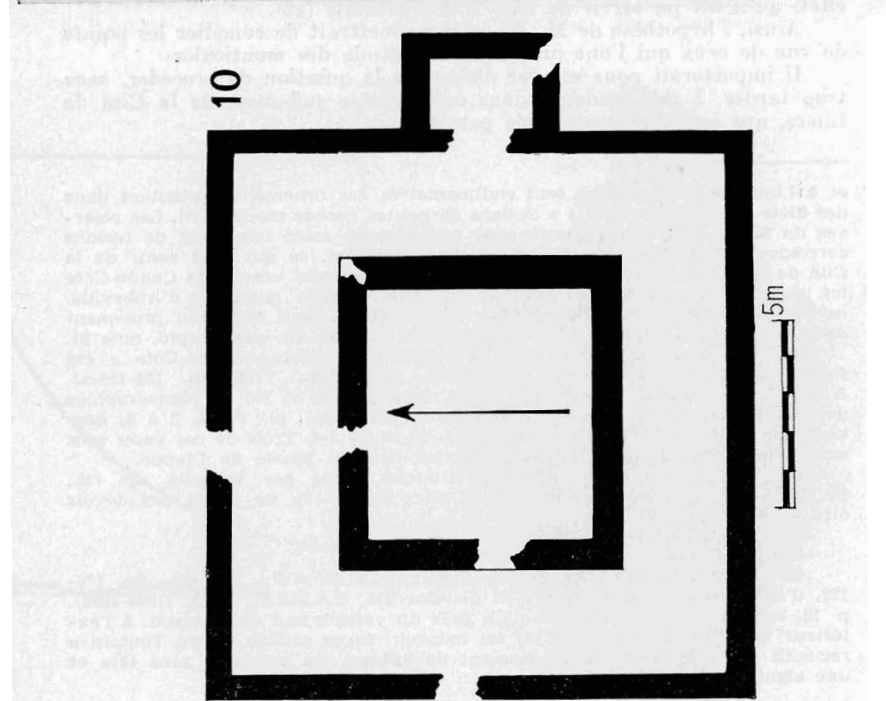
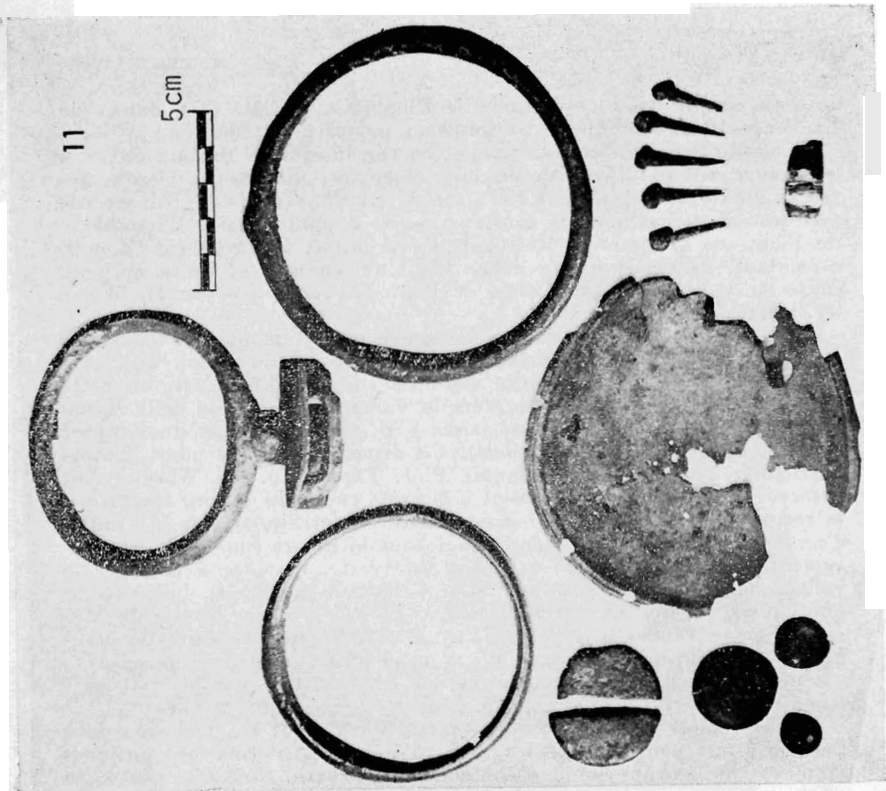


Fig. 10 [31]. — Plan du Fanum disparu.
 Fig. 11 [32]. — Matériel.

de ceux venant des incinérations de Dieppe-Caude-Côte (38), datées de La Tène III. Les profils ne contredisent pas cette attribution.

Compte tenu de ces observations, les conclusions de Toutain et Costa de Beuregard paraissent devoir être acceptées. Nous avons bien là des traces d'habitat que le matériel date de La Tène III, ce qui s'accorde avec les caractéristiques de construction de l'oppidum (39). L'hypothèse de Féret est à rejeter; c'était déjà l'avis de M. Hardy, en 1874, qui, cependant, concluait aux « débris d'un ancien mur ». Cette opinion, émise au XVIII^e siècle par l'abbé de Fontenu, et reprise par M. Wheeler, mérite qu'on s'y arrête.

On remarque, en effet, que l'alignement des monticules constitue entre l'actuelle Porte de Puys et le versant ouest du vallon une sorte de barrière qui isole la pointe sud-ouest de l'oppidum. Or, en cette partie, la défense est doublée, vers le vallon de Puys, de deux lignes de talus, séparées par un fossé, sises à 18 mètres environ du rempart (cf. fig. 6, n° 3, profil sud-ouest). Ce dispositif, en un point d'accès particulièrement difficile, étonnait P.-J. Féret (40). M. Wheeler fait observer que ces talus se trouvent à la crête même du vallon, tandis que le rempart est à une vingtaine de mètres en retrait. Il voit là l'indice d'un remaniement de la défense, englobant la pointe sud-ouest, primitivement fortifiée, dans une enceinte plus vaste, destinée à protéger le vallon donnant accès à la mer (41). C'est une hypothèse intéressante dont la vérification sera difficile, car :

— au niveau de la Porte de Puys, là où le rempart nord-sud rejoignait le retranchement actuel, il y a eu des remaniements modernes;

— l'alignement des monticules s'est trouvé coupé par le fossé intérieur dû à l'élévation du rempart sud;

— si rempart il y a eu, devenu sans objet après son inclusion dans l'enceinte que nous connaissons, il a subi des transformations antiques dont les fouilles nous donnent sans doute la preuve. Rien n'empêche, en effet, qu'il ait pu servir de base à des habitats (42).

Ainsi, l'hypothèse de M. Wheeler permettrait de concilier les points de vue de ceux qui l'ont précédé dans l'étude des monticules.

Il importerait pour essayer d'élucider la question de procéder, sans trop tarder, à des sondages dans cette partie sud-ouest de la Cité de Limes, qui est la plus attaquée par la mer.

et à l'intérieur; les formes sont rudimentaires, les ornements consistent dans des filets « fort mal conduits » et dans de petites coches sur le bord. Les réserves du Musée de Dieppe contiennent un nombre assez important de tessons correspondant à cette description. Malheureusement, ce qui peut venir de la Cité de Limes a été mélangé avec des débris analogues venant de Caude-Côte (cf. note 38) et des tessons trouvés sur d'autres sites (environs d'Abbeville, in Catalogue Morin, p. 344, Fort-Harronard, etc...). Seul le tesson provenant de la fouille Coutil (1898) porte une étiquette précise. Cf. aussi *supra*, note 21.

(38) *Op. cit.*, p. 212. Le cimetière gaulois de Dieppe-Caude-Côte a été fouillé en 1887 et publié par A. Milet, in *B.C.A.*, VIII, pp. 152-159-aj. A. Milet, *Catalogue du Musée de Dieppe*, 1904, nos 176 et 176 A; photographies de quelques vases par Coutil, in *B.S.N.E.P.*, IX (1901), pl. V, fig. 2 à 6; des- sains dans l'article cité de Hawkes, fig. 15, 46 et 18, 3-4. Trois de ces vases sont actuellement exposés dans la salle d'archéologie du Musée de Dieppe.

(39) L'hypothèse d'un habitat néolithique émise par Vauvillé, *op. cit.*, pp. 125-131, à partir de trouvailles de silex taillés (?), ne paraît pas devoir être retenue.

(40) Féret, *M.S.A.N.*, 1826, p. 7.

(41) M. Wheeler, *op. cit.*, pp. 124-125.

(42) Hypothèse formulée par L. Coutil, in *B.S.N.E.P.*, X (1902), pp. 170-172, d'après les travaux d'Hardy et de Vauvillé. *B.S.N.E.P.*, XXX (1934-1935), p. 13, signale un sondage de Toutain près du versant sud du rempart, à l'ex- térieur, à 4 mètres au-dessous du sol naturel : foyer gaulois (?) où Toutain a recueilli des fragments de revêtement de cabane, un squelette sans tête et une aiguille gravée.

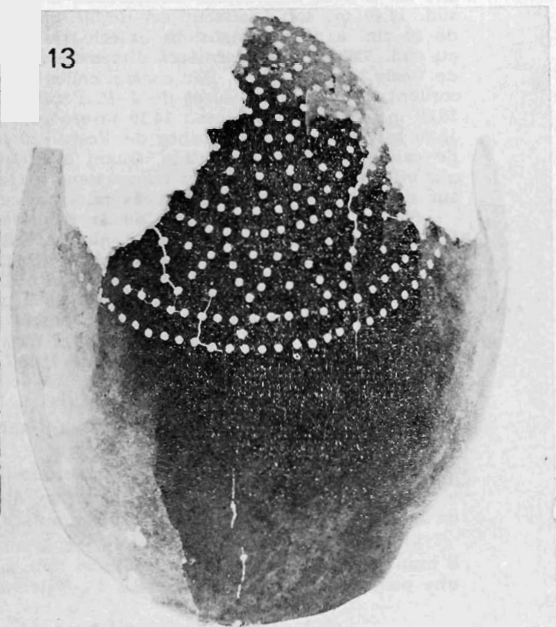
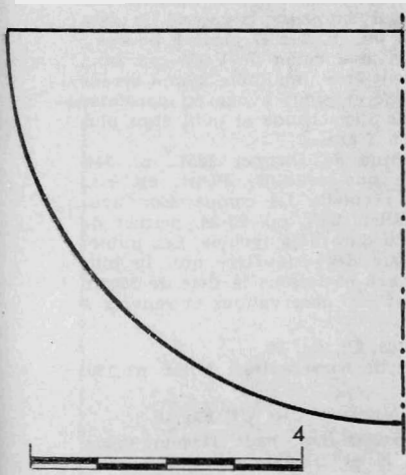
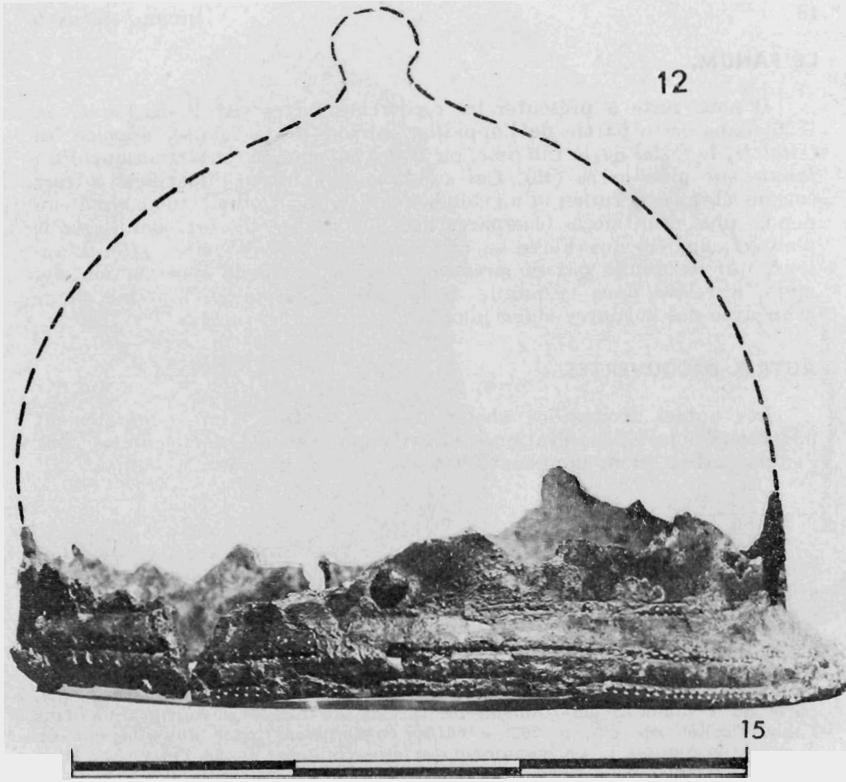


Fig. 12 [33]. — Base de casque en bronze (profil reconstitué d'après L. Couetil).

Fig. 13 [34]. — Passoire n° 1.

LE FANUM.

Il nous reste à présenter les recherches faites par P.-J. Féret, en 1826, dans cette partie de l'oppidum, proche de la falaise, appelée les *Câtelets*, le *Câtel* ou le *Catelier*, où il mit au jour les substructions d'un *fanum* sur plan carré (43). Ces substructions furent identifiées à tort comme étant les ruines d'un tombeau (44). Le *fanum*, tombé à l'eau depuis plus d'un siècle (comparer fig. 1, b et fig. 2), est connu par le plan (cf. fig. 10) que Féret en a donné dans sa publication (45). L'auteur, qui ne donne pas de précisions sur le mode de construction des murs, a relevé dans la fouille de la galerie des enduits peints rouge brun avec des bordures blanc jaune.

AUTRES DÉCOUVERTES.

Les autres trouvailles abondantes et variées n'ont généralement pas fait l'objet d'observations stratigraphiques et sont connues par l'énumération qu'en donnent Féret et le catalogue Morin (46).

(43) Cette fouille orienta les travaux de Féret vers les antiquités gallo-romaines. Mise à part la fouille, en 1827, d'une dépression au pied du rempart est, il abandonna l'étude de la Cité de Limes qu'il avait baptisée, non sans une clairvoyance remarquable pour l'époque, « oppidum gallo-belge ». Nous consacrerons une autre étude à ses recherches dans la plaine de Bracquemont et les environs du Camp de César.

(44) P.-J. Féret, *Souscription...*, pp. 5-12, ne propose pas d'identification du bâtiment. L'inventaire du matériel dans le *Catalogue Morin*, 1857, p. 344, parle du « tombeau gallo-romain de la Cité de Limes ». Rectification dans l'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 262; « édifice ressemblant assez à un temple ou à une cella antique ». Le monument est répertorié par L. de Vesly, *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen, 1909, pp. 10-12.

(45) Féret, *op. cit.*, p. 6. Nous l'avons réduit ici à l'échelle de 1/200. D'après ce plan, dressé par A. Féret, le mur entourant la galerie, large de 2,70 m, a pour dimensions extérieures, d'ouest en est, 15,20 m et, du nord au sud, 14,40 m; son épaisseur est de 70 cm environ. Le mur de la *cella*, épais de 80 cm, a pour dimensions extérieures, d'ouest en est, 8,40 m et, du nord au sud, 7,60 m. Ces dernières dimensions correspondent à celles données par de Vesly, *op. cit.*, p. 10. Par contre, celles du mur entourant la galerie ne s'accordent ni avec les mesures de J.-P. Féret, *op. cit.*, p. 7 : 47 pieds 6 pouces : 15,39 m; 43 pieds 6 pouces : 14,10 m environ, ni avec celles de Vesly, *op. cit.*, 15,80 m; 14,50 m. L'écart chez de Vesly est peut-être imputable à une erreur de calcul ou de transcription. Quant à P.-J. Féret, nous avons pu constater par ailleurs que ses mesures manquaient parfois d'exactitude et qu'il était plus sûr de s'en remettre aux relevés faits par son frère.

(46) A. Morin, *Catalogue de la Bibliothèque de Dieppe*, 1857, p. 344. L'énumération plus complète et plus précise que celle de Féret, *op. cit.*, pp. 7-13, donne une idée exacte du matériel recueilli. La comparaison avec l'énumération du *Catalogue du Musée*, d'A. Milet, 1904, pp. 23-24, permet de constater la disparition de certains objets à une date déjà reculée. Les numéros de ce dernier catalogue étaient portés sur des étiquettes qui, le plus souvent, se sont décollées des pièces. On trouvera ci-dessous la liste de Morin avec, le cas échéant, des références de Milet et nos observations et renvois à l'illustration.

1° Base d'un casque en bronze, Milet n° 188. Cf. fig. 12.

2° Cinq passoirs en bronze, à divers états de conservation, Milet n° 189. Cf. fig. 13, 14 et 15.

3° Fragments de deux coupes en bronze, Milet n° 190. Cf. fig. 16.

4° Un miroir en bronze (cf. fig. 11, 3 : diam. 96 mm; haut. 14 mm; épais. de la tôle 4/10°) et fragments de deux autres, Milet n° 191.

5° Deux grands anneaux (cf. fig. 11, 2 a : diam. 78 mm, section elliptique 8 mm-6,5 mm; n° 2 b : diam. moy. 96 mm, section elliptique 8 mm-7 mm) et une poignée en bronze (cf. fig. 11, 1), Milet n° 192.

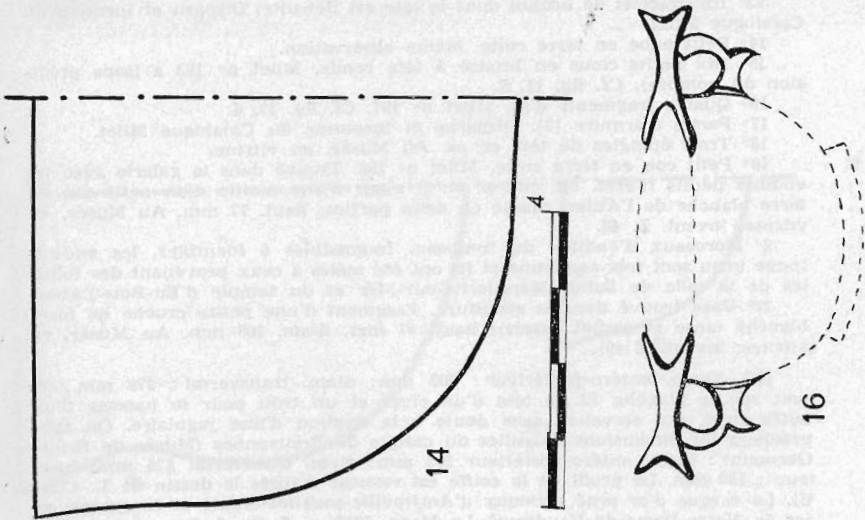
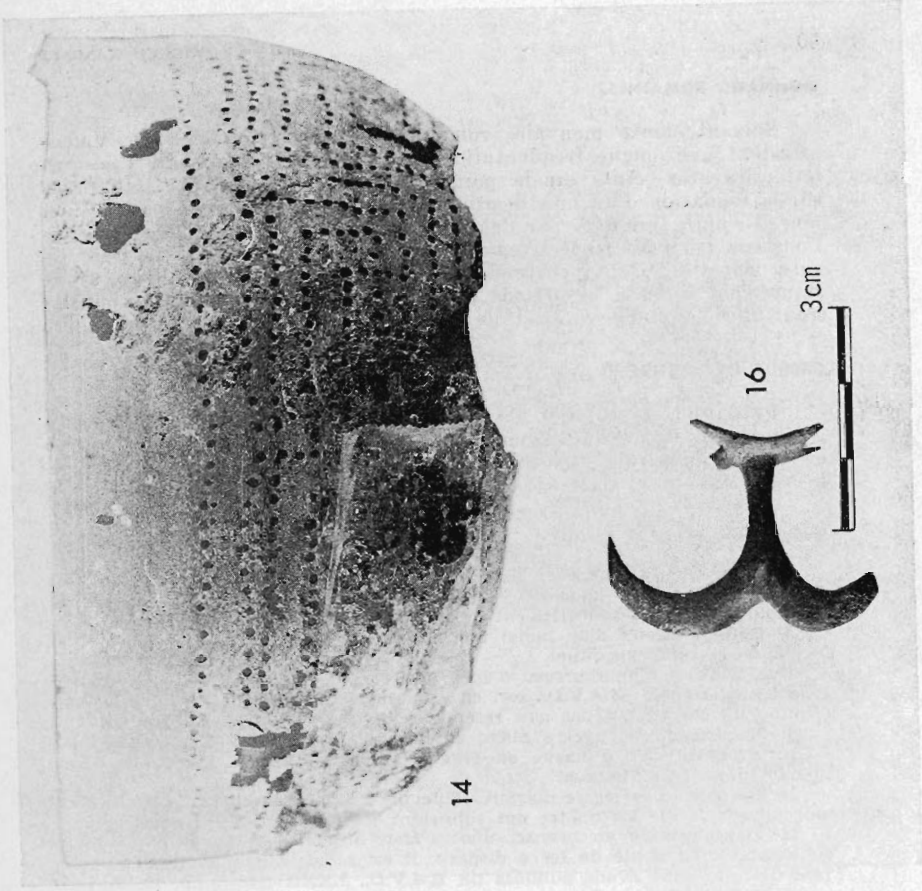


Fig. 14 [35]. — Passoire n° 2.
 Fig. 16 [37]. — *a-b b)* d'après Déchelette IV, fig. 653.

MONNAIES ROMAINES.

Soixante-douze monnaies romaines d'Auguste à Flavius Valens attestent une longue fréquentation du site et du monument. Un squelette, les bras joints sur la poitrine, orienté ouest-est, la tête posée sur la fondation d'un mur détruit (Féret, p. 13, ne précise pas de quel mur il s'agit), est daté par deux monnaies de Constantin II et Flavius Constans trouvées respectivement sur la cuisse et près de la tête. Le vase, note 46, 21°, appartenait selon Morin à cette sépulture. C'est assurément aussi à la période gallo-romaine qu'il faut rattacher les trouvailles d'épingles en os et du coq de terre blanche, note 46, 18° et 19°.

CASQUE EN BRONZE.

Plus intéressante pour notre propos est la découverte dans un trou, à plus d'un mètre au-dessous des fondations, des débris d'un casque en bronze dont subsiste encore la base. Rattaché par J. Déchelette à la série italique et daté de La Tène I (47), il constitue une pièce assez

6° Anneaux de bronze de diverses grandeurs, Milet n° 193. Les étiquettes étant tombées, il est impossible de distinguer parmi les anneaux de bronze des collections ceux qui viennent de la Cité des Limes.

7° Deux anneaux d'un métal non oxydé et couleur de lave. Disparus et inconnus du catalogue Milet.

8° Garniture d'un fourreau d'épée, Milet n° 193 a. Disparue. O. Costa de Beauregard signale (*B.A.V.D.*, loc. cit., pp. 18-19) d'autres objets dont la description ne correspond pas aux références qu'il donne du Catalogue Milet.

9° Six anneaux de verre blanc et coloré, Milet n° 194. Disparus.

10° Fragment d'une bague en argent, Milet n° 195. Cf. fig. 11. 7; diam. 18 mm., larg. max. 10 mm.

11° Six *calculi* en verre noirâtre, Milet n° 196. Cf. planche 11. n° 6. qui en reproduit trois sur les quatre qui subsistent.

12° Douze fibules en bronze, une de fer, Milet n° 196 a (sans précision du nombre). La fibule de fer a disparu. Il est possible que les fibules de La Tène III que nous avons publiées (in *B.A.V.D.*, LXXII (1966), pp. 11-12) proviennent de la Cité de Limes.

13° Un bracelet de bronze dont la tête est détruite. Disparu et inconnu du Catalogue Milet.

14° Petit cube en terre cuite. Même observation.

15° Dix petits clous en bronze à tête ronde. Milet n° 193 a (sans précision du nombre). Cf. fig. 11, 5.

16° Quatre fragments d'as, Milet n° 197. Cf. fig. 11, 4.

17° Partie d'armure (?). Disparue et inconnue du Catalogue Milet.

18° Trois épingles de tête en os. Au Musée, en vitrine.

19° Petit coq en terre cuite, Milet n° 198. Trouvé dans la galerie avec les enduits peints (Féret, *op. cit.*, p. 8), il s'agit d'une moitié d'un petit coq en terre blanche de l'Allier, moulé en deux parties; haut. 77 mm. Au Musée, en vitrine, invent. E. 48.

2° Morceaux d'enduits du tombeau. Impossibles à identifier, les enduits rouge brun sont très communs et ils ont été mêlés à ceux provenant des fouilles de la *villa* de Sainte-Marguerite-sur-Mer et du temple d'Eu-Bois-l'Abbé.

21° Vase trouvé dans la sépulture. Fragment d'une petite cruche en terre blanche (anse et goulot cassés); haut. 87 mm; diam. 108 mm. Au Musée, en vitrine; invent. E 49).

(47) Diam. antéro-postérieur : 205 mm; diam. transversal : 178 mm. On voit sur la planche 12. la tête d'un rivet et un trou pour le passage d'un autre rivet, qui servaient sans doute à la fixation d'une jugulaire. On rapprochera les dimensions de celles du casque de Breuvannes (Musée de Saint-Germain) : diam. antéro-postérieur 205 mm; diam. transversal 175 mm; hauteur : 150 mm. Le profil de la coiffe est restitué d'après le dessin de L. Couetil, *Le casque d'or orné d'émaux d'Amfreville-sous-les-Monts et le casque en fer de Notre-Dame-du-Vaudreuil*, Le Mans, 1912, p. 7, fig. 5. Pour datation et rapprochements, cf. J. Déchelette, *Manuel...*, t. IV, Paris, 1914, pp. 1164-1165.

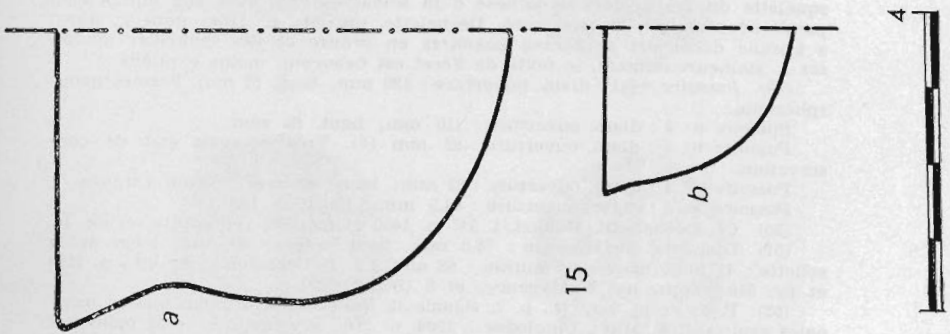
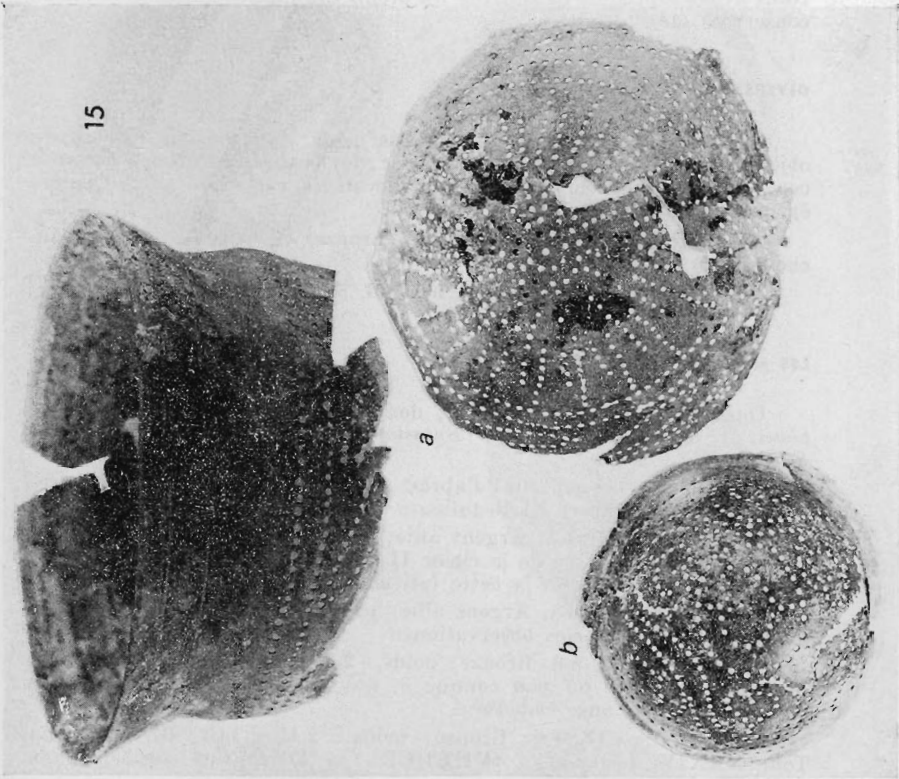


Fig. 15 [36]. — a) passoire n° 4. b) passoire n° 5.

rare, à cette latitude, en Gaule (cf. fig. 12). On ne sait s'il faut y rattacher les cinq passoires trouvées, selon Féret, p. 9 : « au pied des fondations des murs de la galerie et en dehors » (48) (fig. 13, 14 et 15). Nous avons reproduit et restitué les profils des quatre qui sont le mieux conservées (49).

DIVERS.

La plus grande incertitude règne pour l'attribution des autres objets exhumés sans indication précise de localisation. Nous noterons cependant encore comme paraissant devoir se rattacher à la dernière époque de La Tène :

un fragment d'anse de coupe en bronze, cf. note 46, 3^o et planche 16 (50);

un ornement de joug (?), cf. note 46, 5^o et planche 11, n^o 1 (51).

LES MONNAIES GAULOISES.

Onze monnaies gauloises (52), dont 2 des *Coriosolitae*, 5 des *Ambiani*, 1 des *Lerovii*, 1 des *Suessiones*, 1 des *Veliocasses* et 1 des *Veromandui*.

En voici la description, d'après les indications et commentaires fournis par M. Colbert de Beaulieu :

M.D. 1, fig. 17, 1-2. Argent allié; poids : 6,35 g, rapp. BN 6598, La Tour, XXII, statère de la classe II. Attribution certaine aux *Coriosolitae*. Distribution rare à cette latitude.

M.D. 2, fig. 17, 3-4. Argent allié; poids : 6,43 g, rapp. BN 6598, La Tour, XXII. Mêmes observations.

M.D. 3, fig. 17, 5-6. Bronze; poids : 2,09 g. Cf. La Tour, XXXIV Monnaie « inédite ou peu connue », qui entrerait dans la série des bronzes attribués aux *Ambiani*.

M.D. 4, fig. 17, 7-8. Bronze; poids : 2,17 g. Cf. BN 8569, La Tour XXXIV. Légende /VIIRI[CI...?]. Attribution probable aux *Ambiani* ?

(48) L'abbé Cochet, *op. cit.*, p. 262, rattache le casque et les passoires au squelette du IV^e siècle. L'hypothèse d'un soldat enterré avec son équipement paraît aventureuse. De son côté, Déchelette, *op. cit.*, p. 1164., note 2, écrit : « Casque découvert avec cinq passoires en bronze et des monnaies gauloises ». Malheureusement, le texte de Féret est beaucoup moins explicite.

(49) *Passoire n^o 1* : diam. ouverture : 120 mm; haut. 57 mm. Formes hémisphérique.

Passoire n^o 2 : diam. ouverture : 110 mm; haut. 65 mm.

Passoire n^o 3 : diam. ouverture : 92 mm (?). Très mauvais état de conservation.

Passoire n^o 4 : diam. ouverture : 81 mm; haut. 40 mm. Forme carénée.

Passoire n^o 5 : diam. ouverture : 44,5 mm.; haut. 25 mm.

(50) Cf. Déchelette, *Manuel*, t. IV, p. 1450 et fig. 653, reproduite ici fig. 16.
(51) Diamètre de l'anneau : 75,5 mm; haut. totale : 88 mm; long. de la sellette : 41 mm; haut. de l'anneau : 63 mm. Cf. J. Déchelette, *op. cit.*, p. 1196 et fig. 510, rapp. n^{os} 2 (Mayence) et 9 (Stradonitz).

(52) P.-J. Féret, *op. cit.*, p. 7, signale la découverte de vingt-quatre monnaies gauloises. A. Milet, *Catalogue...*, 1904, n^o 200 : « médaillier de 21 monnaies gauloises, bronze (Cité de Limes) ». Il ne subsiste actuellement que les onze monnaies que nous publions, grâce aux renseignements communiqués par le Dr Colbert de Beaulieu. Nous lui en exprimons tous nos remerciements.

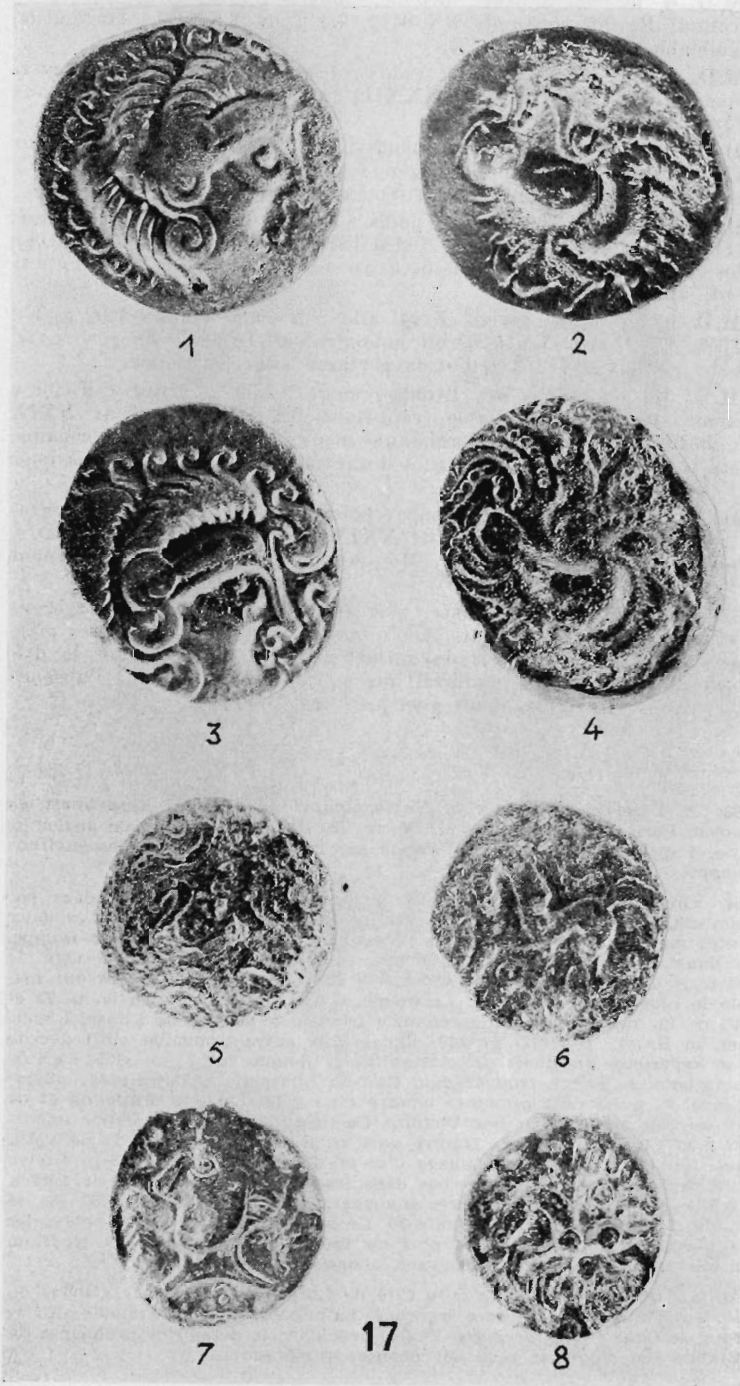


Fig. 17 [38]. — Monnaies gauloises (X 2).

M.D. 5, fig. 18, 1 droit. Bronze; poids : 1,42 g. Droit inédit ou peu connu. Revers voisin de BN 8412, La Tour XXXIII. Attribution vraisemblable aux *Ambiani* (53).

M.D. 6, fig. 18, 2. Bronze; poids : 1,93 g. Droit illisible. Revers de type BN 8399-8397, La Tour XXXIII. Attribution vraisemblable aux *Ambiani*.

M.D. 7, fig. 18, 3-4. Bronze; poids : 2,27 g. Cf. BN 8554, La Tour XXXIV. Droit anépigraphé. Légende du revers : /VI]RICI[...?]. Attribution habituelle non démontrée, aux *Ambiani*.

M.D. 8, fig. 18, 5-6. Bronze; poids : 7,01 g. Cf. BN 7156, La Tour, XXVIII. Légende CISIAMBOS /[SEM]ISSOS LEXOVIIO P[VPLICOS]. Un des rares monuments connus de cette série. Attribution certaine aux *Lexovii*, après la conquête.

M.D. 9, fig. 18, 7, revers cheval ailé ? Bronze; poids : 1,92 g. Cf. BN 7951, La Tour XXXII. Droit anépigraphé. Légende du revers, ici illisible : /[CRICIRV]. Attribution certaine aux *Suessiones*.

M.D. 10, fig. 18, 8 R/. Bronze; poids : 2,32 g. Droit difficile à déchiffrer. Revers remarquable, rappelant BN 7272, La Tour XXIX avec cheval androcéphale paraissant inspiré des types armoricains. Variété « inédite ou peu connue » d'une monnaie de bronze attribuée aux *Véliocasses*.

M.D. 11, fig. 18, 9 R/. Bronze; poids : 2,65 g. Variété anépigraphé, voisine de BN 7224, La Tour XXIX (cf. aussi Blanchet, *Traité*, Paris, 1905, I, p. 191, fig. 40). Monnaie attribuée traditionnellement aux *Véromandui* (54).

Ces remarques d'un spécialiste, avec les réflexions qu'elles suggèrent sur les rapports des occupants de l'*oppidum* (55) avec les autres cités gauloises nous font regretter davantage encore, non seulement la disparition d'une partie du matériel mis au jour, mais surtout l'absence d'observations stratigraphiques plus précises.

(53) E. Lambert, *Essai sur la Numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, Paris, 1864, 2^e partie, pl. IV, n° 22, signale une monnaie analogue, trouvée, d'après un renseignement donné par l'abbé Cochet, dans les environs de Dieppe.

(54) On rapprochera de cet exemplaire les deux pièces signalées par E. Lambert, *op. cit.*, 1^{re} partie, pl. VII, nos 34 et 35, et p. 237. « Ces deux curieuses médailles ont été trouvées récemment dans les environs de Dieppe, sinon dans la vaste enceinte retranchée connue sous le nom de Cité de Limes (...), au moins dans le voisinage. » C'est le revers du n° 34 qui ressemble le plus à notre M.D. 11. Le même auteur, *op. cit.*, 2^e partie, p. 77 et pl. IV, n° 13, signale une autre monnaie trouvée à la Cité de Limes. L'abbé Cochet, in *B.C.A.*, II (1871), p. 135, signale une autre trouvaille ainsi décrite dans le *Répertoire du Musée des Antiquités de Rouen*, vol. 2, s.n., 1352 : « Une monnaie gauloise en or, trouvée à la Cité de Limes (...). Cette pièce anépigraphique du poids de 2 grammes montre d'un côté une tête d'Apollon et de l'autre un bige conduit par une Victoire. Ce type est considéré comme appartenant à la Cité des Unelli. » D'autre part, in *B.C.A.*, XIV (1908), L. de Vesly présente un quart de statera (alliage d'or et d'argent, poids : 1,585 g) trouvé par une femme cueillant des herbes dans les environs de la Cité de Limes, et attribué aux Bellovaques d'après Blanchet, *Traité*, I, p. 221, fig. 67. Aj. la trouvaille de Toutain, cf. *supra*, note 36. Ce sont là, à notre connaissance, les seules découvertes publiées avec plus ou moins de précision. Une tradition locale bien établie en rapporte d'autres, abondantes mais inconnues.

(55) La question de savoir si la Cité de Limes appartient aux *Calètes* ou aux *Véliocasses* n'est pas encore tranchée. La répartition traditionnelle : *Calètes, pays de Caux — Véliocasses, Vexin*, pose dans le détail des problèmes de délimitation qui n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes.

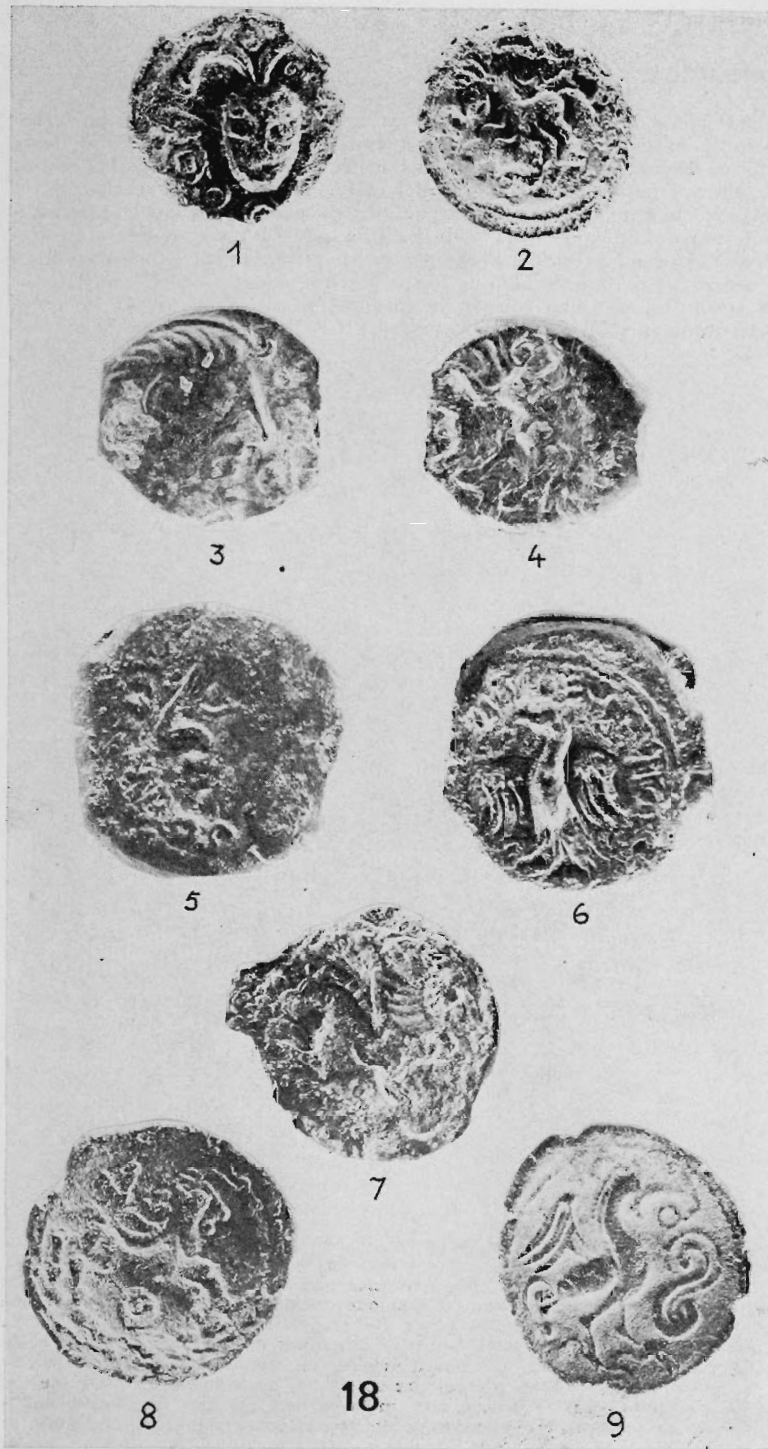


Fig. 18 [39]. — Monnaies gauloises (X 2).

CONCLUSION.

Ce bilan des recherches anciennes montre, nous l'espérons au terme de notre travail, l'intérêt qu'il y aurait à reprendre les fouilles de la Cité de Limes, d'une manière plus méthodique. Il y faudrait, certes, des moyens importants en personnel et en matériel, mais comme, d'autre part, la Cité de Limes fait partie d'un ensemble auquel appartiennent, par exemple, les *oppida* de La Chaussée-Tirancourt, de Liercourt-Erondelle (Somme) et de Fécamp : camp du Canada (Seine-Maritime), ne serait-il pas souhaitable que les recherches soient menées, pour toutes ces enceintes, par une équipe de spécialistes assez fournie et convenablement dotée (57).

(56) C'est l'opinion de M. Wheeler, *op. cit.*, p. 11^{et} pp. 133-134 : « This vast and impressive site (...) cries aloud for methodical excavation. »

(57) Je reprends ici une idée exprimée par M. Jacques Gourvest après la visite de la Cité de Limes, lors du Colloque d'Amiens, en 1965. J'ajouterai que les jeunes Université d'Amiens et de Rouen pourraient trouver là le thème d'une utile collaboration scientifique et que dans chaque département, à en juger par les faits passés, le Conseil général ne manquerait pas de s'associer à la contribution de l'Etat. N'étant pas spécialiste de la période considérée (on l'aura vu sans doute) et occupé par un important chantier de fouilles gallo-romaines, je présente ces suggestions de façon tout à fait désintéressée.